



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

N° DE_2022_01_003

Membres en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq janvier, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS :

Monsieur Jean DELVERT, Monsieur Jean Vincent FEIX, Monsieur Guy FLOIRAC, Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Arnaud RICOU, Monsieur Didier DELBREIL, Monsieur Michel LEVET, Monsieur Guy MISPOULET, Madame Gaeligie JOS, Monsieur Philippe CASTANET, Monsieur Guy GIMEL, Monsieur Christian DAURAT, Monsieur Alain LALBIAT

Représentés :

Excusées :

Jacques BOULONNE, Gabrielle COLLIGNON, Annie CAVIER, Olivier VITRAC

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DAURAT

Date de la convocation : 18 janvier 2022

Objet : Achat de la parcelle située à Gaillard BALADOU (Lot) - Section A N° 486- appartenant à Mme Mme Monique CABROL épouse PECHEYRAND, M. Achille PECHEYRAND, M. Romain PECHEYRAND .

Département du Lot - Arrondissement : GOURDON - Canton de Martel



Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical le projet de réalimentation du Causse de Martel ; la parcelle de terrain sise « Gaillard » à 46600 BALADOU cadastrée Section A N° 486 d'une superficie de 2 315 M² appartenant à :

- Mme Monique CABROL épouse PECHEYRAND domiciliée 3 Rue de la Poutine 46600 MONTVALENT
- M. Achille PECHEYRAND domicilié 5 Rue de la Poutine 46600 MONTVALENT
- M. Romain PECHEYRAND domicilié 665 Av Martin Malvy 46200 SOUILLAC

pourrait être achetée par le S.M.E.C.M.V.D. Monsieur le Président expose que lors de sa rencontre avec Mme Monique CABROL épouse PECHEYRAND, M. Achille PECHEYRAND et M. Romain PECHEYRAND un accord a été trouvé, sur la base de 4 Euros le M².

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux collectivités territoriales d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu, l'intérêt pour le SMECMVD d'acquérir cette parcelle,

après en avoir délibéré, **le Comité Syndical** à l'unanimité des membres présents :

- **mandate et autorise** M. le Président, pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle située à Gaillard BALADOU (Lot) - Section A N° 486 appartenant à Mme Monique CABROL épouse PECHEYRAND, M. Achille PECHEYRAND et M. Romain PECHEYRAND d'une superficie de 2 315 M² au prix de 4 Euros le m² soit 9 260.00 Euros .

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
Jean Luc LABORIE



Rendu exécutoire le :

Transmis en Sous-Préfecture le :

Publiée :

Département du Lot - Arrondissement : GOURDON - Canton de Martel